

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 22 janvier 2019

Vote(s) pour : 43
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 janvier 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-01-28-BD-9.2 :

Apport au capital de la SAEML Metz Techno'pôles des bâtiments du CESCO, de la Maison de l'Entreprise et du site de BLIIDA et évolution du capital social.

Rapporteur : Monsieur Dominique GROS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau du 18 septembre 2017 approuvant une augmentation de capital de la SAEML, y souscrivant à hauteur de 500 000 €, approuvant une première modification de l'objet social et la dénomination sociale de la SAEML,
VU la délibération du Bureau du 19 mars 2018 approuvant la nouvelle et provisoire répartition des sièges (4 représentants pour Metz Métropole au lieu de 5) et le principe d'un apport, par Metz Métropole, au capital de la SAEML des bâtiments du CESCO, de la Maison de l'Entreprise et du site de BLIIDA dans l'attente des estimations de valeur de ces bâtiments,
VU les évaluations de la Division Domaine de l'Etat en date des 28 février, 28 mars et 27 juin 2018,

CONSIDERANT que le Bureau délibérant de Metz Métropole en date du 19 mars 2018 a approuvé le principe d'un apport en nature, par Metz Métropole, au capital de la SAEML Metz Techno'pôles, des bâtiments du CESCO, de la Maison de l'Entreprise et du site de BLIIDA,

PREND ACTE de la nécessité pour la SAEML Metz Techno'pôles de procéder à une augmentation de capital social,

APPROUVE le montant de l'apport en nature à la SAEML Metz Technopôle évalué par la Division Domaine de l'Etat à 7 300 000 € constitué par les ensembles immobiliers suivants :

- CESCO cadastré section CN parcelle n° 198 d'une superficie de 4 209 m², pour un montant de 2 000 000 €,
- Maison de l'Entreprise cadastrée section BC n° 113 d'une superficie de 10 780 m², pour un montant de 2 300 000 €,
- Site de BLIIDA cadastré section 11 n° 97 d'une superficie de 31 530 m², pour un montant de 3 000 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer le contrat d'apport sous les conditions suspensives suivantes :

- Etablissement d'un rapport du Commissaire aux apports comportant l'appréciation de la valeur des apports effectués,

- Approbation de l'évaluation des apports par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société bénéficiaire,
- Réalisation d'une augmentation complémentaire de capital en numéraire à hauteur de 1 750 000 €,

ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération.

AUTORISE l'augmentation de capital en nature et en numéraire nécessaire à la finalisation des projets d'investissements de la SAEML Metz Techno'pôles et à la réalisation des différentes entrées en capital telles que prévues dans le tableau de répartition joint en annexe,

AUTORISE les représentants de Metz Métropole au sein de la SAEML à approuver cette augmentation de capital,

PREND ACTE que le nouveau capital de la SAEML est estimé à l'issue de ces procédures à hauteur de 12 093 700 € dont 10 280 000 € de capitaux publics,

PREND ACTE du fait que la composition définitive du capital social de la SAEML Metz Techno'pôles à l'issue de l'opération d'augmentation du capital sera soumise à Metz Métropole dès lors qu'elle sera connue de façon définitive,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer tout acte ou document relatif à l'augmentation de capital et à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 janvier 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



SAEML METZ TECHNO'POLES

LISTE DES ACTIONNAIRES ET REPARTITION DU CAPITAL



ORGANISME	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	REPARTITION INITIALE			ETAPE 1			ETAPE 2						
		Repartition des capitaux en €	VALEUR EN %	Montant des autres réserves	Repartition des capitaux publics	Repartition des capitaux privés	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	Repartition des capitaux en €	Repartition n en %	Nombre de sièges au CA				
Metz Métropole	9226	140 649 €	52,72%	43 871 €	184 520 €	52,72%	34226	684 520 €	22,49%	4	399226	7 984 520 €	66,02%	7
Ville de Metz	4324	65 919 €	24,71%	20 561 €	86 480 €	24,71%	29324	586 480 €	19,27%	3	29324	586 480 €	4,85%	1
Région Grand Est	450	6 860 €	2,57%	2 140 €	9 000 €	2,57%	55450	1 109 000 €	36,44%	7	85450	1 709 000 €	14,13%	2
TOTAL CAPITAUX PUBLICS	14000	213 429 €	80,00%	66 571 €	280 000 €	80,00%	139000	2 380 000 €	78,19%	14	514 000	10 280 000 €	85,00%	10
BATTGERE	2200	33 539 €	12,57%	10 461 €	44 000 €	12,57%	6885	137 700 €	4,52%	1	6 885 €	137 700 €	1,14%	1
Centrale Supelec	25	381 €	0,14%	119 €	500 €	0,14%	25	500 €	0,02%	1	25 €	500 €	0,00%	1
Club Metz Technopole	150	2 287 €	0,86%	713 €	3 000 €	0,86%	150	3 000 €	0,10%	1	150 €	3 000 €	0,02%	1
Meiz Campus	100	1 524 €	0,57%	476 €	2 000 €	0,57%	100	2 000 €	0,07%	1	100 €	2 000 €	0,02%	0
Georgia Tech Lorraine	100	1 524 €	0,57%	476 €	2 000 €	0,57%	100	2 000 €	0,07%	1	100 €	2 000 €	0,02%	1
M. Philippe NETTER	400	6 098 €	2,29%	1 902 €	8 000 €	2,29%	400	8 000 €	0,26%	0	400 €	8 000 €	0,07%	0
CCI Moselle Métropole	225	3 430 €	1,28%	1 070 €	4 500 €	1,29%	225	4 500 €	0,15%	0	225 €	4 500 €	0,04%	0
TDF	50	762 €	0,29%	238 €	1 000 €	0,29%	50	1 000 €	0,03%	0	50 €	1 000 €	0,01%	0
R.L. Communication	50	762 €	0,29%	238 €	1 000 €	0,29%	50	1 000 €	0,03%	0	50 €	1 000 €	0,01%	0
PRO Consultant Informatique	25	381 €	0,14%	119 €	500 €	0,14%	25	500 €	0,02%	0	25 €	500 €	0,00%	0
APPLICAM	25	381 €	0,14%	119 €	500 €	0,14%	25	500 €	0,02%	0	25 €	500 €	0,00%	0
BULL S.A.S	25	381 €	0,14%	119 €	500 €	0,14%	25	500 €	0,02%	0	25 €	500 €	0,00%	0
HERALYS	25	381 €	0,14%	119 €	500 €	0,14%	25	500 €	0,02%	0	25 €	500 €	0,00%	0
FRANCE 3 Lorraine Champagne Ardennes	25	381 €	0,14%	119 €	500 €	0,14%	25	500 €	0,02%	0	25 €	500 €	0,00%	0
SCHNEIDER ELECTRIC	25	381 €	0,14%	119 €	500 €	0,14%	25	500 €	0,02%	0	25 €	500 €	0,00%	0
Toma Electronique	25	381 €	0,14%	119 €	500 €	0,14%	25	500 €	0,02%	0	25 €	500 €	0,00%	0
MICROSERVICE	25	381 €	0,14%	119 €	500 €	0,14%	25	500 €	0,02%	0	25 €	500 €	0,00%	0
CELCA														
BPALC														
Caisse des Dépôts et Consignations														
SEEL														
TOTAL CAPITAUX PRIVES	3 500	53 357 €	19,99%	16 643 €	70 000 €	20,00%	33185	663 700 €	21,81%	4	90 685	1 813 700 €	15,00%	8
TOTAL	17 500	266 786 €	99,99%	83 214 €	350 000 €	100,00%	152185	3 043 700 €	100,00%	18	604 685	12 093 700 €	100,00%	18

Résumé de l'acte
057-200039865-20190128-01-2019-DB9-2-DE

Numéro de l'acte : 01-2019-DB9-2
Date de décision : lundi 28 janvier 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Apport au capital de la SAEML Metz Techno'pôles des bâtiments du CESCO, de la Maison de l'Entreprise et du site de BLIIDA et évolution du capital social
Classification : 7.9 - Prise de participation (SEM, etc...)
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/01/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190128-01-2019-DB9-2-DE
Document principal : 99_AU-DELIB9-2.pdf

Historique :

29/01/19 12:58	En cours de création	
29/01/19 12:58	En préparation	Catherine DELLES
29/01/19 14:37	Reçu	Catherine DELLES
29/01/19 14:38	En cours de transmission	
29/01/19 14:38	Transmis en Préfecture	
29/01/19 14:42	Accusé de réception reçu	